

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DA 1020 Groupement de commandes - Matériels sportifs pour divers établissements de la Ville et du Département de Paris-Marché de fournitures-Modalités de passation.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DA 26 en date du 14 Mai 2012, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance,

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe, les modalités de passation et d'attribution de l'appel d'offres ouvert européen relatif à la fourniture, la livraison le montage et la pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville et du Département de Paris en 10 lots séparés, dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, et lui demande d'autoriser la Maire de Paris, coordonnatrice du groupement de commandes, à signer les marchés à bons de commande correspondants passés pour une durée de 1 an à compter de la date de notification de chacun des marchés, reconductibles au maximum 3 fois tacitement, dans les mêmes termes, pour une durée de 12 mois, soit une durée totale maximum de 48 mois, soit 4 années au maximum,

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe, les modalités de passation et d'attribution, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert Européen, des marchés à bons de commande, dans le cadre du groupement de commandes, pour la fourniture, la livraison le montage et la pose de matériels sportifs pour divers établissements de la Ville et du Département de Paris , en 10 lots séparés, sur le fondement des articles 8, 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, pour une durée de 1 an à compter de la notification de chaque marché, reconductibles au maximum 3 fois tacitement, dans les mêmes termes, pour une durée de 12 mois, soit une durée totale maximum de 48 mois, soit 4 années au maximum,

Article 2 : Sont approuvés les Actes d'engagement, le Cahier des clauses administratives particulières, ainsi que le Règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération,

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Mme la Maire de Paris, coordonnatrice du groupement, est autorisée à signer les marchés résultant de la procédure de consultation.

La consultation est composée de 10 lots séparés, dont les seuils annuels sont les suivants :

Lot 1 : Agrès de gymnastique

	Ville de Paris	Total
Montant minimum	20 000,00 € HT 24 000,00 € TTC	20 000,00 € HT 24 000,00 € TTC
Montant maximum	80 000,00 € HT 96 000,00 € TTC	80 000,00 € HT 96 000,00 € TTC

Lot 2 : Gros matériels à poser

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	150 000,00 € HT 180 000,00 € TTC	1 000,00 € HT 1 200,00 € TTC	151 000,00 € HT 181 200,00 € TTC
Montant maximum	600 000,00 € HT 720 000,00 € TTC	4 000,00 € HT 4 800,00 € TTC	604 000,00 € HT 724 800,00 € TTC

Lot 3 : Gros matériels non scellés

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	30 000,00 € HT 36 000,00 € TTC	1 000,00 € HT 1 200,00 € TTC	31 000,00 € HT 37 200,00 € TTC
Montant maximum	120 000,00 € HT 144 000,00 € TTC	4 000,00 € HT 4 800,00 € TTC	124 000,00 € HT 148 800,00 € TTC

Lot 4 : Tapis, matelas de gymnastique et tatamis

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	50 000,00 € HT 60 000,00 € TTC	1 500,00 € HT 1 800,00 € TTC	51 500,00 € HT 61 800,00 € TTC
Montant maximum	200 000,00 € HT 240 000,00 € TTC	6 000,00 € HT 7 200,00 € TTC	206 000,00 € HT 247 200,00 € TTC

Lot 5 : Matériels sportifs techniques spécifiques

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	100 000,00 € HT 120 000,00 € TTC	4 000,00 € HT 4 800,00 € TTC	104 000,00 € HT 124 800,00 € TTC
Montant maximum	400 000,00 € HT 480 000,00 € TTC	16 000,00 € HT 19 200,00 € TTC	416 000,00 € HT 499 200,00 € TTC

Lot 6 : Matériels sportifs pédagogiques d'initiation multisports

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	105 000,00 € HT 120 000,00 € TTC	5 000,00 € HT 12 000,00 € TTC	110 000,00 € HT 132 000,00 € TTC
Montant maximum	400 000,00 € HT 480 000,00 € TTC	40 000,00 € HT 48 000,00 € TTC	440 000,00 € HT 528 000,00 € TTC

Lot 7 : Tennis, tennis de table, badminton

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	30 000,00 € HT 36 000,00 € TTC	2 000,00 € HT 2 400,00 € TTC	32 000,00 € HT 38 400,00 € TTC
Montant maximum	120 000,00 € HT 144 000,00 € TTC	8 000,00 € HT 9 600,00 € TTC	128 000,00 € HT 153 600,00 € TTC

Lot 8 : Piscine

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	30 000,00 € HT 48 000,00 € TTC	100,00 € HT 120,00 € TTC	30 100,00 € HT 48 120,00 € TTC
Montant maximum	160 000,00 € HT 192 000,00 € TTC	1 000,00 € HT 1 200,00 € TTC	161 000,00 € HT 193 200,00 € TTC

Lot 9 : Sports de glisse

	Ville de Paris	Total
Montant minimum	5 000,00 € HT	5 000,00 € HT
	9 600,00 € TTC	9 600,00 € TTC
Montant maximum	32 000,00 € HT	32 000,00 € HT
	38 400,00 € TTC	38 400,00 € TTC

Lot 10 : Escrime

	Ville de Paris	Total
Montant minimum	3 000,00 € HT	3 000,00 € HT
	3 600,00 € TTC	3 600,00 € TTC
Montant maximum	12 000,00 € HT	12 000,00 € HT
	14 400,00 € TTC	14 400,00 € TTC

Article 5 : Les dépenses correspondantes sont imputées au titre des exercices, 2015, 2016, 2017, 2018, sous réserve des décisions de financement correspondantes, sur :

- Le budget d'investissement de la Ville de Paris : Chapitre 21 – Natures/articles 2128 – 2181 - 2184 - 2188 et 2315 - Fonction 211, 212, et 421 ;
- Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris : Chapitre 011 – Natures/articles 606 – 60632 – 6067 et 6068.